



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

Séance du 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février à 11 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 9 février 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Etaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente – Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M. Didier QUENOUILLE - M. Stéphane SABATHIER - M. Jean Eude D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - Mme Evelyne WACOGNE - M. Pascal BULTEZ – Mme Catherine VINCENT - Mme Sophie MOITIE

Était représentée :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

Etaient excusés :

M. Lionel BOTTIN - M. Guy De la BROUSSE - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Secrétaire de séance :

M. Stéphane SABATHIER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2023

DELIBERATIONS

1. Autorisation de créer une commission d'appel d'offres - dépôt des listes,
2. Autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'octroi des forfaits qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux
3. Autorisation d'octroyer une subvention de 500 € au Collège Lycée André Maurois de Deauville,
4. Transfert de l'investissement relatif à l'EAJE « La Récré » du CCAS vers la commune de Trouville-sur-Mer au 1^{er} janvier 2023,
5. Fixation du tarif de la prestation de service d'aide à domicile,
6. Autorisation de constituer une commission d'appel d'offres – désignation des représentants.

Informations

Informations sur les décisions prises par la Présidente – aide sociale 4^{ème} trimestre 2023,

Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage,

Informations sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics.

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

Procès-verbal adopté à l'unanimité	Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2023
2024.01 Adopté à l'unanimité	Autorisation de créer une commission d'appel d'offres – dépôt des listes Madame la Présidente présente la commission d'appel d'offres et prend acte de la liste.
2024.02 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'octroi des forfaits qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux Madame la Présidente présente la convention relative à l'attribution d'une subvention pour le projet de vélo cognitif. Madame Guillon précise que l'activité fonctionne bien et constate les progrès des participants au niveau cognitif.
2024.03 Adopté à l'unanimité	Autorisation d'octroyer une subvention de 500 € au Collège Lycée André Maurois de Deauville Madame la Présidente présente la demande de subvention de la cité Scolaire André Maurois pour lutter contre la précarité menstruelle. Elle a proposé que ce soit pris en charge par la CCCCCF au titre du CLS, mais les maires ont répondu qu'ils subventionnaient déjà c'est pourquoi la demande est présentée au Conseil d'Administration. Elle explique que des distributeurs sont installés dans l'établissement, que des communes et associations (dont Soroptimist) financent déjà. Madame la Présidente s'interroge sur l'existence d'un dispositif similaire au Collège Mozin.
2024.04 Adopté à l'unanimité	Transfert de l'investissement relatif à l'EAJE « La Récré » du CCAS vers la commune de Trouville-sur-Mer au 1er janvier 2023 Madame la Présidente rappelle que suite au transfert de « la Récré » vers la Commune depuis le 1 ^{er} janvier 2023, il y a lieu de transférer l'ensemble des investissements. Elle précise que ce point sera aussi présenté lors du prochain Conseil Municipal du 11 avril 2024.
2024.05 Adopté à l'unanimité	Fixation du tarif de la prestation de service d'aide à domicile Madame la Présidente présente le projet de fixation du tarif de la prestation de service à domicile. Elle constate les difficultés de certains CCAS sur les prestations de service à domicile et remarque que dans certaines communes ce sont des associations ou des entreprises privées qui interviennent. Madame Guillon fournit des explications sur le fonctionnement de ce type de service et des coûts pour les bénéficiaires. Le coût horaire pour la commune est autour de 30 €
2024.06 Adopté à l'unanimité	Autorisation de constituer une commission d'appel d'offres – désignation des représentants

	Informations sur les décisions prises par la Présidente – aide sociale 4ème trimestre 2023
	Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage
	Informations sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics
Fin de séance 11h35	

Pour extrait certifié conforme



Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune www.trouville.fr le :

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

